

Cfdt

AUCHAN

INFORMATION

RENTRÉE SCOLAIRE

Tu souhaites bénéficier d'un aménagement de tes horaires de travail pour accompagner ton ou tes enfants lors de la rentrée scolaire ?

Tu dois en faire la demande à ton manager ou à ton RRH par écrit **avant le 15 juillet** afin que les plannings puissent être construits en conséquence.



Cette mesure s'applique jusqu'à la 6^{ème} (ou jusqu'aux 16 ans pour les enfants en situation de handicap)

Accord égalité professionnelle homme femme 2022

Les élus CFDT, avec TOI et pour TOI